



Art. L 1122-17. Le conseil ne peut prendre de résolution, si la majorité de ses membres en fonctions n'est présente.
Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, délibérer quel que soit le nombre des membres présents sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

*Madame, Monsieur le Conseiller,
est invité(e) à se trouver à la séance du
Conseil communal qui se tiendra
à l'école de MORTROUX,*

La Foulerie n° 4

le JEUDI 31 JANVIER 2019

à 20H

ORDRE DU JOUR

COMMUNE de

4607 DALHEM

Services administratifs :

Rue de Maestricht 7
4607 DALHEM (Berneau)

Tél. : (04) 379.18.22

379.49.08

Fax : (04) 374.24.29

N° d'entreprise (ou BCE) :
0207.340.468

info@communededalhem.be
www.dalhem.be

Agent traitant :

B. DEBATTICE, Chef de
bureau administratif

Ligne directe :

04/374.74.32

Courriel :

beatrice.debattice@commune-dalhem.be

SEANCE PUBLIQUE

1. Approbation du P.V. du 20.12.2018
2. Communications
3. Arrêtés de police
4. Prestation de serment du Président du C.P.A.S. en qualité de membre du Collège communal
5. Déclaration de politique communale – Législature 2019-2024
6. Etat civil – Célébration des mariages – Délocalisation de la maison communale
7. Budget communal 2019 – Vote d'une douzième provisoire pour le mois de février – Décision
8. Marché conjoint de travaux – N604 – Réhabilitation de la voirie et égouttage prioritaire – Approbation de l'avenant n° 2 à charge communale – Construction d'une chambre de visite supplémentaire et pose d'une amorce de canalisation vers l'ancien bief du moulin
9. Enseignement communal primaire – Création d'un cadre temporaire – Classes de neige
10. Sports – Je cours pour ma forme dans ma commune – Convention avec l'ASBL Sport et Santé – Année 2019
11. Ruisseau d'Asse – MORTROUX – Location de la pêche – Requête de la Pêche Privée Ruisseau d'Asse (P.P.R.A.) – Avenant n° 3 au bail de pêche arrêté par le Conseil communal le 17.12.2009
12. Aménagement du territoire – Code du Développement Territorial (CoDT) – Commission Consultative Communale d'Aménagement du Territoire et de Mobilité (CCATM) – Renouvellement de sa composition suite aux élections d'octobre 2018 – Adoption du règlement d'ordre intérieur
13. Aménagement du territoire – Supracommunalité – Avant-projet d'arrêté du Gouvernement wallon du 05.07.2018 adoptant les liaisons écologiques visées à l'article D.II.2, §2, alinéa 4, du Code du Développement Territorial – Avis suite à l'enquête publique
14. Aménagement du territoire – Supracommunalité – Révision du Schéma de Développement du Territoire (SDT) – Projet adopté par le Gouvernement wallon le 12.07.2018 – Avis suite à l'enquête publique
15. Aménagement du territoire – Supracommunalité – Plan Urbain de Mobilité (PUM) de l'Agglomération de Liège - Adoption

Province de 4000 LIEGE
Arrondissement de 4000
LIEGE



COMMUNE de
4607 DALHEM

Services administratifs :
Rue de Maestricht 7
4607 DALHEM (Berneau)

Tél. : (04) 379.18.22
379.49.08
Fax : (04) 374.24.29

N° d'entreprise (ou BCE) :
0207.340.468

info@communededalhem.be
www.dalhem.be

Agent traitant :
B. DEBATTICE, Chef de
bureau administratif
Ligne directe :
04/374.74.32
Courriel :
beatrice.debattice@commune-dalhem.be

EXTRAIT DU CODE
DE LA DEMOCRATIE LOCALE
ET DE LA DECENTRALISATION

Art. L 1122-17. Le conseil ne peut prendre de résolution, si la majorité de ses membres en fonctions n'est présente.

Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, délibérer quel que soit le nombre des membres présents sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

COMMUNE DE 4607 DALHEM

*Madame, Monsieur le Conseiller,
est invité(e) à se trouver à la séance du
Conseil communal qui se tiendra*

à l'école de MORTROUX,

La Foulerie n° 4

le JEUDI 31 JANVIER 2019

à 20H

ORDRE DU JOUR

HUIS CLOS

1. Approbation du P.V. du 20.12.2018
2. Personnel administratif définitif – Nominations de deux chefs de bureau administratif
3. Personnel administratif pensionné – Prestations après la pension – Prolongation
4. Personnel administratif contractuel et définitif – Demandes de congé parental et de congés pour prestations réduites pour convenances personnelles – Autorisations – Ratifications
5. Personnel communal contractuel et bénévole – Services Travaux – Enseignement – Halte-garderie – Désignations - Ratifications
6. Personnel enseignant temporaire – Désignations – Ratifications
7. Personnel enseignant définitif – Demande de mise à la pension de retraite

Dalhem, le 22 janvier 2019.

La Directrice générale,

J. LEBEAU

PAR LE COLLEGE,



Le Bourgmestre,

A. DEWEZ